Quartier Bretagne

STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL

LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION ET LA SUITE DU DISPOSITIF

L'arrivée du métro en juin 2024 va améliorer la desserte des Chevillais, mais pourrait se traduire aussi par une forte pression sur le stationnement dans les rues de la ville. Pour anticiper cette situation et se protéger d'un stationnement massif venu de l'extérieur, la Municipalité met en place un dispositif de **stationnement résidentiel gratuit** pour les résidents du quartier Bretagne.

Le premier semestre 2023 a permis de soumettre à la concertation le contenu de ce dispositif, avec 4 réunions de quartier et un questionnaire diffusé auprès de tous ses résidents. Avec 312 retours, qui représentent 26 % des foyers du quartier Bretagne, le dispositif semble se stabiliser. Il a fait l'objet d'une présentation lors d'une nouvelle réunion de quartier le 2 octobre dernier et va désormais s'appliquer de manière expérimentale jusqu'à la livraison du métro.

Une nouvelle réunion sera organisée à l'automne 2024 afin d'en dresser un bilan et d'évaluer si de derniers ajustements sont nécessaires.

Plus d'infos : 01 46 86 86 60

policemunicipale@ville-chevilly-larue.fr



NOTRE MÉTHODE : CONCERTATION, ANTICIPATION ET EXPÉRIMENTATION

- ÉTAPE 1 : 2022 Étude menée par un cabinet spécialisé indépendant pour objectiver la situation actuelle du stationnement et élaborer un projet de stationnement résidentiel adapté aux réalités du quartier.
- **ÉTAPE 2**: Fin 2022 et début 2023 4 réunions publiques de quartier pour présenter le projet.

 29 novembre 2022 : environ 80 participants

 5 décembre 2022 : environ 50 participants

 9 mai 2023 : près de 100 participants

 10 mai 2023 : environ 60 participants
- **ÉTAPE 3**: Mai juin 2023 Diffusion d'un questionnaire auprès de tous les habitants pour valider les options.

 328 questionnaires complétés
- **ÉTAPE 4**: Octobre 2023 Réunion publique de quartier pour présenter les résultats de la consultation et la suite du dispositif.
- ÉTAPE 5 : Octobre 2023 jusqu'à l'automne 2024
 Dix mois pour se familiariser avec le dispositif

 avant l'arrivée du métro sans verbalisation.
- **ÉTAPE 6**: Automne 2024 Réunion publique pour dresser ensemble le bilan de l'expérimentation et décider du dispositif final.

LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION OFFICIELLE

Adressée à l'ensemble du quartier Bretagne, 328 foyers ont répondu au questionnaire, via le site de la ville ou par formulaire papier distribué dans les boîtes aux lettres du quartier Bretagne. **312 questionnaires sont exploitables** (en écartant les doublons et adresses hors secteurs ou anonyme).

2022

Parmi les éléments ressortant de l'étude :

- 54% déclarent ne pas rencontrer de problème de stationnement. Néanmoins,
 84% se prononcent pour l'installation d'une réglementation.
- 73% sont favorables à la mise en place d'un stationnement résidentiel gratuit.
- 40% des résidents souhaitent autant de vignettes que de véhicules tandis que 36% souhaitent en limiter le nombre à 2 et 23% à 1 vignette +1 si pas de possibilité de stationnement privé.
- 82% souhaitent conserver une zone unique de stationnement pour le quartier Bretagne.

Concernant le stationnement pour les non-résidents, donc limité dans la durée via un disque bleu :

- 57% se sont exprimés pour une durée de 2 heures
- 59% se sont prononcés pour ce créneau horaires : 9h-12h/14h-21h du lundi au samedi
- 82% sont intéressés par l'attribution de pass visiteurs

LES DÉCISIONS À L'ISSUE DE LA CONSULTATION ET DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 2 OCTOBRE 2023

Pour les résidents

- autant de vignettes "résidents" que de véhicules justificatifs dont les cartes grises à jour);
- 2 pass visiteurs attribués à chaque foyer ;
- une zone unique de stationnement sur l'ensemble du quartier. Même si le marquage au sol et les vignettes restent de deux couleurs (orange et violet), les habitants peuvent se garer dans les 2 secteurs sans distinction.

Pour les non-résidents

- une zone bleue d'une durée de 2h du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 21h, contrôle au moyen d'un disque bleu.

LA SUITE DU DISPOSITIF

Objectif: tester les modalités du dispositif en conditions réelles sans verbalisation jusqu'à l'automne 2024, y compris après l'arrivée du métro en juin 2024.

Chaque foyer doit se procurer les vignettes et les pass visiteurs auprès du poste de Police Municipale.

Les vignettes devront être apposées sur les véhicules.

Jusqu'à l'automne 2024 :

- le stationnement reste libre
- pas de verbalisation relative au stationnement résidentiel.

La police municipale procèdera si besoin à des campagnes de sensibilisation concernant les modalités de fonctionnement d'ici l'été prochain.

DEMANDE DE VIGNETTES

Sur place, munis des justificatifs

Poste de Police municipale - 1 avenue du président Franklin Roosevelt du lundi au vendredi de 8h à 17h

Relais-mairie Bretagne – 40 rue Elisée Reclus

Samedis 18 et 25 novembre, 9 et 16 décembre 2023 de 9h à 12h

Par mail: policemunicipale@ville-chevilly-larue.fr

Pièces à fournir pour les vignettes

- carte grise du véhicule à jour
- pièce d'identité
- justificatif de domicile

Pour les véhicules professionnels, une attestation de l'employeur nominative.

Pièces à fournir pour les pass visiteurs

- avis de taxe foncière ou quittance de loyer
- pièce d'identité

Plus d'infos: 01 46 86 86 60 / policemunicipale@ville-chevilly-larue.fr

